

# Histoire du droit de succession en France

## 30 av.JC

### Le droit romain

En Gaule romaine, les citoyens appliquaient la succession testamentaire qui était déterminée par le principe de liberté. En effet, si vous aviez acquis la citoyenneté romaine, alors vous pouviez posséder des biens et, à fortiori, les léguer.

## XIIème siècle

### Le droit au Moyen-âge

Durant la période féodale, le droit de succession variait selon les coutumes en vigueur dans chaque région. Néanmoins, certaines règles d'héritage pouvaient être communes à plusieurs régions comme le partage des biens par exemple.

## 1789

### Le bouleversement de l'ordre social et juridique

La Révolution française a entraîné des bouleversements dans le domaine du droit des successions. Les principes d'égalité et de liberté ont été au cœur de ces changements, visant à abolir les privilèges de naissance et à instaurer un système de succession plus égalitaire.

## 1804

### Le Code Civil

Le Code civil, promulgué en 1804 sous Napoléon Bonaparte, a joué un rôle essentiel dans la consolidation de l'égalité successorale en France. Il a permis la mise en place d'un cadre juridique cohérent et exhaustif pour régler les successions, notamment en cas de décès sans testament.

## 2007

### La Loi TEPA

La loi TEPA (en abrégé pour "Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat") est une loi française adoptée en 2007 qui a apporté des modifications significatives au droit des successions en France.